

**A l'attention de Madame Laetitia SAAVEDRA, journaliste pour la rédaction de France Inter**

Madame,

La Fédération Nationale des Orthophonistes, seul syndicat représentatif, s'étonne du traitement de l'information choisi par votre rédaction dans « zoom de la rédaction » puis reprise dans « secrets d'infos » en date du vendredi 25 septembre 2015 sur le thème *Fraudes à la Sécu dans des maisons de retraites* et tient à revenir sur des propos qui décrédibilisent notre profession dans son ensemble.

L'angle choisi pour le traitement médiatique d'un sujet grave comme celui de la fraude à l'assurance-maladie, tant pour vos auditeurs que pour les lecteurs de votre rubrique sur le site de [France Inter](http://FranceInter.fr) est celui de l'amalgame totalement abusif entre le témoignage choisi et la citation d'un rapport de la cour des comptes.

Cet amalgame est indigne d'une radio du service public et dommageable pour notre profession ; il révèle aussi la méconnaissance de notre champ de compétences et lorsque la personne affirme « *Donc j'ai cherché à rencontrer ces professionnels, notamment l'orthophoniste et je me suis rendue compte qu'elle ne faisait pas un travail d'orthophonie mais un travail autour de la mémoire. Je veux bien mais ça serait normalement le boulot de la psychologue de l'établissement.* » Pourtant le groupe Radio France affiche sur son portail une démarche éthique et exigeante quant au respect du grand public et à la véracité d'une information délivrée.

La FNO tient à rappeler les éléments ci-dessous qui correspondent aux domaines de compétences des orthophonistes.

*« L'orthophonie est une profession de santé relevant de la famille des métiers de soins. Elle consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles :*

- du langage oral et écrit et de la communication ;*
- des fonctions oro-myo-faciales ;*
- des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique.*

*Elle consiste également :*

- à maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neurodégénératives ;*
- et à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.*

*L'orthophonie s'attache aux dimensions plurielles du concept de langage, comme moyen d'expression, d'interaction et d'accès à la symbolisation dans toutes ses dimensions, notamment :*

- dimensions linguistiques préverbaux, articulatoires, phonologiques, prosodiques, lexico-sémantiques, morphosyntaxiques mais aussi habiletés discursives et pragmatiques, notamment dans la distinction énoncé/énonciation,...*



- **dimensions cognitives dépendantes des fonctions mnésiques**, des fonctions exécutives, du raisonnement, des ressources attentionnelles et des cognitions sociales ;

- *dimensions psycho-affectives* : le langage comme organisateur de la pensée et du psychisme ;

- *dimensions sociales* : le langage comme vecteur de la socialisation et repère d'identité culturelle.

*L'orthophonie s'intéresse également à toutes les altérations de la sphère oro-faciale sur les plans moteur, sensitif et physiologique, ce qui recouvre les altérations de phonèmes, les dysfonctions linguales, les troubles des modes respiratoires, la dysphagie, les troubles observés dans les paralysies faciales et les dysfonctionnements de l'appareil manducateur.* » (cf. Bulletin Officiel n°32 du 5 septembre 2013, document officiel et accessible).

Les orthophonistes sont des Professionnels de Santé de premier recours qui interviennent à tous les âges de la vie. Nos compétences sont reconnues et apparaissent clairement dans notre décret d'actes et notre nomenclature. Nous intervenons donc pour établir un diagnostic orthophonique, rédiger un projet thérapeutique pour les troubles de la communication du langage oral et écrit et dans le cadre des pathologies neurologiques ou neurodégénératives donc par conséquent, parfois, en maison de retraite. Notre intervention nous amène à prendre en charge des patients avec des atteintes langagières multiples et complexes et à intervenir sur l'ensemble des fonctions cognitives en lien avec la communication (mémoire, attention,...).

Notre rôle est connu et reconnu par l'ensemble des professionnels qui exercent en maison de retraite et nos interventions se font sur prescription médicale en lien étroit avec les équipes soignantes, les aidants et les proches du patient.

Nous sommes une profession conventionnée et nos interventions sont rémunérées sans dépassement d'honoraires par la Sécurité Sociale. La FNO rappelle que la profession d'orthophoniste ne fait pas partie des professions citées dans le rapport de la cour des comptes. A contrario, notre profession est identifiée par les caisses d'assurance-maladie comme une profession qui connaît une progression de ses dépenses totalement maîtrisée.

Votre émission, par le choix de l'angle de traitement et par l'absence vérification des informations jette donc le discrédit sur notre profession et nous demandons un rectificatif sur votre antenne et sur le site internet de votre radio.

Anne Dehêtre  
Présidente de la FNO  
contact@fno.fr